

Conformément aux dispositions de l'Article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose d'adopter le règlement intérieur annexé au présent mémoire.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR » (25 élus) : POUR

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (7 élus) : POUR
« BERRE VILLE FRANCAISE, SÛRE ET PROSPERE » (1 élu) : CONTRE



POLE CULTURE PATRIMOINE

4 - Espace Patrimoine et Découverte : Renouvellement des membres du jury des Concours des crèches de Noël et illuminations

Rapporteur : Madame PERFETTI Françoise

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément à la délibération n° 001287 prise en séance du Conseil Municipal du 18 octobre 2016 relative aux animations de fin d'année qui sont traditionnellement organisées par l'Espace Patrimoine et Découverte et selon laquelle Monsieur le Maire est autorisé à désigner les membres du jury pour les deux concours cités en objet, le renouvellement de ses membres est envisagé.

Compte tenu de ce qui précède, et suite aux élections municipales du 16 mars 2020 Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler les membres des concours des crèches de Noël et illuminations ainsi qu'il suit :

Elus du Conseil Municipal :

- Mme Françoise PERFETTI, en qualité de Présidente,
- M. Edmond SOLARI,
- M. Jean-Arnold CAPITTA,
- Mme Simone PORTOGHESE,
- M. François MARY.

Parmi les Administrés :

- M. Luc SOUBRIE,
- Mme Martine BONI,
- Mme Josette BREGON,
- M. Hervé NEVERS,
- M. Serge NAVAS.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR » (25 élus) : POUR

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (7 élus) : ABSTENTION
« BERRE VILLE FRANCAISE, SÛRE ET PROSPERE » (1 élu) : ABSTENTION



La présente convention est consentie pour une durée de sept (7) ans à compter de sa signature par les parties. Elle est prolongée par le présent avenant jusqu'au 31 décembre 2025.

- L'annexe 3, constituée d'une carte du statut foncier de l'itinéraire Iter, à mettre à jour compte-tenu du reclassement de l'avenue de Sylvanès qui, au moment de la signature de la convention initiale, relevait du domaine public départemental, mais qui a depuis été transférée dans le domaine public communal

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cet d'avenant, d'autoriser Monsieur le Maire à le signer et à effectuer toutes formalités afférentes.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR » (25 élus) : POUR

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (7 élus) : POUR
« BERRE VILLE FRANCAISE, SÛRE ET PROSPERE » (1 élu) : POUR



POLE SERVICES TECHNIQUES

10 - Travaux de plâtrerie, cloisons, sols, faux-plafonds et peintures dans les bâtiments communaux - Choix du titulaire

Rapporteur : Monsieur CESARO Jean-Pierre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de BERRE L'ETANG a passé en 2016 un marché pour les travaux de plâtrerie, cloisons et faux-plafonds qui est arrivé à échéance le 22 mai 2020 et a été prolongé par avenant jusqu'au 30 septembre 2020 pour tenir compte de la période de confinement ne permettant pas aux entreprises de répondre dans des conditions satisfaisantes.

Un nouveau Dossier de Consultation des Entreprises a été élaboré pour les travaux de plâtrerie, cloisons, sols, faux-plafonds et peintures incluant un accord cadre mono attributaire donnant lieu à des bons de commandes et des marchés subséquents et divisé en deux lots séparés :

Lot 1 : Travaux de plâtrerie, cloisons, sols et faux-plafonds

Le montant des travaux du lot 1^e st susceptible de varier annuellement dans les limites suivantes :

Minimum :	Sans minimum
Maximum :	900 000,00 € H.T.

Lot 2 : Travaux de peinture

Le montant des travaux du lot 2 est susceptible de varier annuellement dans les limites suivantes :

Minimum :	Sans minimum
Maximum :	300 000,00 € H.T.

Le marché sera passé pour une durée **d'UN (01) an** à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure et pourra être renouvelé, par tacite reconduction, **TROIS (3) fois**, par période d'**UN (1) an**.

Un marché à procédure adapté a donc été lancé en date du 1^{er} juillet 2020.

A l'issue de cette procédure, la Commission Technique, réunie en date du 29 septembre 2020, a retenu l'offre de la société ADTB (Aménagement Décoration Tout Bâtiment) pour les lots 1 et 2.

- La grande semaine de la petite enfance patronnée par la CNAF courant mars animée avec toute l'équipe du MAC et du MAF depuis maintenant 4 ans, permet aux parents de prendre la place qui leur revient au sein de la crèche.
- Une ferme pédagogique se déplace tous les ans avec ses animaux (chèvres, lapins, poules, oies, canards, poney) dans le jardin de la crèche pour le plus grand bonheur des enfants et des résidents de la maison de retraite voisine invités à cette occasion.
- Au moment du carnaval, les enfants maquillés vont assister à un spectacle de magie, de jongleurs et de cirque donné à la maison de retraite. Cette démarche favorise les échanges intergénérationnels.
- La visite annuelle de la caserne des pompiers pour les plus grands de la crèche. Les soldats du feu proposent aux enfants de tenir les lances, d'actionner les robinets, de grimper dans le camion de pompiers ou de monter sur la grande échelle.
- Une action éducative éco-citoyenne auprès des enfants (récupération des bouteilles plastiques utilisées en crèche et dépose dans la borne la plus proche par les enfants eux-mêmes). L'évaluation de ce projet, 2 an après, par l'ensemble du personnel encadrant les enfants est positive. Il va être inscrit dans le projet éducatif pour continuer à sensibiliser, à communiquer et à agir de manière responsable pour la planète.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention annuelle en faveur du MAC/MAF la Baleine Bleue, dans le but de poursuivre les actions éducatives proposées aux enfants accueillis au sein de l'établissement pour l'année 2020.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR » (25 élus) : **POUR**

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (7 élus) : **POUR**
 « BERRE VILLE FRANCAISE, SÛRE ET PROSPERE » (1 élu) : **POUR**



POLE URBANISME ET DEVELOPPEMENT

16 - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône pour la construction d'une nouvelle crèche en faveur du Multi-Accueil Collectif "La Baleine Bleue"

Rapporteur : Madame PACINI Christine

Monsieur le Maire rappelle que la Commune prévoit la réalisation de près de 600 nouveaux logements sur son territoire d'ici l'horizon 2022. Les études de perspectives démographiques ont fait apparaître un apport minimum de 45 enfants âgés de 0 à 3 ans, pour lesquels l'accueil dans des structures adaptées est une exigence et une priorité pour la municipalité.

Afin de répondre aux besoins des nouveaux arrivants, d'améliorer les conditions d'accueil actuelles et de faciliter les échanges entre les structures de la petite enfance, la Commune de Berre l'Etang a acquis en 2017, les anciens locaux de la CPAM situés 21 boulevard Marcel Cachin, afin de les aménager pour accueillir le multi accueil collectif « la Baleine Bleue ».

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un permis de construire pour la réhabilitation et la transformation de ces locaux a été accordé le 29 juin dernier. Les travaux devraient débuter d'ici la fin de l'année 2020 pour permettre une occupation effective des locaux en février 2022.

La Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône peut participer au financement des travaux et de l'aménagement (intérieur et extérieur) des locaux.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône, une subvention au meilleur taux et de l'autoriser à effectuer toutes les formalités et démarches afférentes.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR » (25 élus) : POUR

Groupes d'Opposition :

**« BERRE NOTRE PASSION » (7 élus) : POUR
« BERRE VILLE FRANCAISE, SÛRE ET PROSPERE » (1 élu) : POUR**



17 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre de l'Aide exceptionnelle pour favoriser le déconfinement

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, suite à la période de confinement, a mis en place une aide exceptionnelle pour favoriser le déconfinement.

Cette aide exceptionnelle vise les dépenses d'investissement contribuant à l'organisation et à la mise en place d'un déconfinement, dans le respect des mesures gouvernementales, pour soutenir les actions engagées par les équipes municipales et intercommunales pour assurer la continuité des services publics en pleine crise sanitaire.

L'acquisition de matériels en lien direct avec le déconfinement pour la continuité de l'activité publique et la protection des agents rentre dans ce cadre.

Afin de favoriser le télétravail de ses agents, le Commune souhaite se doter d'un parc de 54 ordinateurs portables qui seront mis à leur disposition.

Ce projet communal est susceptible de bénéficier du dispositif d'aide exceptionnelle pour favoriser le déconfinement.

Compte-tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône une subvention au meilleur taux, soit 70% du montant hors taxes des acquisitions et de l'autoriser à effectuer toutes les formalités et démarches afférentes.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR » (25 élus) : POUR

Groupes d'Opposition :

**« BERRE NOTRE PASSION » (7 élus) : POUR
« BERRE VILLE FRANCAISE, SÛRE ET PROSPERE » (1 élu) : POUR**



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

18 - Candidature de la Commune de Berre l'Etang à l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de longue durée » - Etude de Faisabilité.

Rapporteur : Madame SEIGNEAU Marie-Christine

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le contexte de crise économique et de hausse du chômage que traverse le pays, la commune se doit d'être le fer de lance d'actions efficaces contre le fléau du chômage de longue durée qui accable économiquement et psychologiquement les personnes concernées et leur famille.

Il rappelle que par délibération n° 001608 du 28 mars 2019, la commune s'est ainsi portée candidate à la mise en œuvre de l'expérimentation nationale « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée ».

Par cette délibération, la commune s'est engagée à favoriser la mise en œuvre de l'expérimentation, en cas de labellisation, notamment en accompagnant l'activité de la ou des entreprises locales à but d'emploi qui seront créées et seront conventionnées par le Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée.

En effet, la loi « d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée », adoptée le 29 février 2016, a habilité 10 territoires (communes ou intercommunalités) pour mettre en œuvre un projet expérimental « Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée » (TZLCD).

Le 16 septembre 2020, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité en première lecture, la proposition de loi relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation "Territoire zéro chômeur de longue durée" en étendant notamment le dispositif "Territoire zéro chômeur de longue durée" à 50 nouvelles zones.

Il convient donc pour la commune, et avec le concours des acteurs locaux qui se sont engagés dans une réflexion pour développer une expérimentation, de préparer la candidature de Berre l'Etang à devenir l'une des 50 nouvelles zones d'expérimentation prévues par la proposition de loi.

Un premier travail réunissant les différents acteurs locaux (la maison de quartier du Béalet, l'association France Plus, Pôle Emploi, la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, le dispositif 2nde chance, le bureau municipal de l'emploi, le CCAS), a permis de dresser un schéma directeur permettant d'étudier la faisabilité d'une telle expérimentation sur le territoire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, pour soutenir cette démarche, de financer une étude de faisabilité confiée à un partenaire extérieur implanté sur le territoire, préfigurant le dépôt d'un dossier de candidature auprès du Fonds d'expérimentation territoriale pour la résorption du chômage de longue durée.

Cette mission devra permettre à la Commune de répondre aux principales exigences du dossier de candidature:

- La création d'un comité de pilotage et la mobilisation exhaustive des acteurs
- L'identification des personnes durablement privée d'emploi
- L'identification des travaux utiles sur le territoire
- La constitution d'un ou plusieurs Business plan pour la création d'Entreprise(s) à But d'Emploi

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- De confirmer la candidature de la Commune de Berre l'Etang à la mise en œuvre de l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » et à devenir l'un des 50 nouveaux territoires prévus par la proposition de loi,
- De confier au groupe d'économie solidaire GDID la réalisation de l'étude de faisabilité préfigurant le dépôt d'un dossier de candidature auprès du Fonds d'expérimentation territoriale pour la résorption du chômage de longue durée.
- De l'autoriser à signer la convention annexée au présent mémoire.
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR » (25 élus) : POUR

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (7 élus) : POUR
« BERRE VILLE FRANCAISE, SÛRE ET PROSPERE » (1 élu) : POUR



20 - Subvention Exceptionnelle ASL Le Clos Saladelle

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario

L'Association des propriétaires du Clos Saladelle "ASL Clos Saladelle" a pour objet la gestion et l'entretien des équipements du lotissement.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que cette Association doit rétrocéder à la Ville de Berre l'Etang la voie de desserte du lotissement. Les statuts de l'ASL et le cahier des charges ne permettent pas de le faire dans l'immédiat. Ils doivent, au préalable, être modifiés.

Il précise que la signature des actes étant à ce jour retardée, l'ASL doit régler les charges du Clos Saladelle.

Par courrier du 29 Août 2020, l'Association, représentée par son Président et son Trésorier a sollicité une subvention exceptionnelle de 600 € afin de payer ces charges.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accorder à l'ASL Clos Saladelle une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 €.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR » (24 élus) : **POUR**

Groupes d'Opposition :

« **BERRE NOTRE PASSION** » (7 élus) : **POUR**

« **BERRE VILLE FRANCAISE, SÛRE ET PROSPERE** » (1 élu) : **POUR**

Madame Christine PACINI ne prend pas part au vote



21 - Subvention Association ETANG DE BERRE, PATRIMOINE UNIVERSEL

Rapporteur : Madame DRAY-FENOUIL Marie-Line

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la protection et la valorisation de l'Etang de Berre, qui puissent concilier harmonieusement développement et écologie, sont des enjeux majeurs pour Berre l'Etang comme pour toutes les Communes du bassin versant.

La Commune a donc intérêt à soutenir toute initiative qui aille dans ce sens et cherche à fédérer tous les acteurs concernés.

C'est pourquoi Monsieur le Maire souhaite proposer au Conseil Municipal que la Commune de Berre l'Etang soutienne, notamment par une subvention, les initiatives de l'Association « Etang de Berre – Patrimoine Universel ».

L'association cherche à obtenir l'inscription de l'Etang de Berre sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, laquelle recense tous les lieux culturels et naturels qui présentent un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'Humanité.

La liste du patrimoine mondial de l'UNESCO est régie par un traité international intitulé « Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel », adopté par l'UNESCO depuis 1972.

La candidature portée par l'Association « Etang de Berre – Patrimoine Universel » est justifiée à la fois par la qualité des paysages naturels de l'étang et par la diversité des activités développées sur ses rives tout au long de l'histoire humaine.

Peu contraignante, une telle inscription sur une liste faisant référence dans le monde entier amènerait un éclairage déterminant sur la situation de l'Etang et pousserait l'Etat à une action beaucoup plus offensive pour assurer sa sauvegarde et son développement durable.

Conformément à la demande faite par l'association « Etang de Berre – Patrimoine Universel », Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention symbolique de cinq cent euros au bénéfice de l'association pour l'exercice 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que cette subvention soit susceptible d'être reconduite chaque année et d'évoluer à la hausse en fonction des initiatives motivées lancées par l'association dans le cadre de son objet.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR » (25 élus) : **POUR**

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (7 élus) : **ABSTENTION**

« BERRE VILLE FRANCAISE, SÛRE ET PROSPERE » (1 élu) : **POUR**



22 - Admission en non-valeur 2020

Rapporteur : Monsieur ALBALADEJO Loïc

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que Madame la Trésorière Principale de BERRE L'ETANG a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget principal de la Commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient à la Trésorière, et à elle seule, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles la Trésorière n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à elle.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à **1 311,26 €**.

Il précise que ces titres concernent des produits des services domaines et ventes pour 100,23 €, des produits de prestation de service pour 416,40 €, de produits divers pour 481,67 € et des revenus des immeubles pour 312,96 €.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir admettre ces créances en non-valeur pour apurement des comptes de prise en charge des titres de recettes, étant précisé que les crédits afférents sont prévus au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » et article 6541 « créances admises en non-valeur ».

3398	Contrat de cession à passer avec la SARL ENERGI ANIMATIONS - Village de Noël pour enfants "Le Village des Gourmandises" du samedi 19 au jeudi 24 décembre 2020 sur le parvis de l'Hôtel de Ville
3399	Contrat de cession à passer avec l'Association famevents - Soirée Entre Nous "Tribute Jean Jacques Goldman" par le Groupe "En passant" le vendredi 20 novembre 2020 à la Salle Polyvalente.
3400	Contrat de cession à passer avec la SARL CODA MEDIA - Soirée Entre Nous spectacle "The Last Waltz by The Big Pink" le vendredi 16 octobre 2020 à la Salle Polyvalente
3401	Contrat de location entretien à passer avec la société Pitney Bowes - Machine à affranchir SEND PRO 1500
3402	Modification du marché n°1 passé avec la société SASU CITYZEN
3403	Modification de contrat n°1 au marché subséquent n°1 à passer avec l'Association MONDIAL EVASION (JUNIOR) - Organisation de séjours de colonies de vacances pour les vacances d'été 2020
3404	Avenant n° 1 à passer avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) - Location de véhicules longue durée et prestations associées.
3405	Contrat de location à passer avec la Société CAP ZERO GASPILLAGE - location de 2 toilettes sèches – Plage de Champigny du 26/06 au 31/08/2020.
3406	Modification du marché n°1 passé avec la société SAS LOGITUD SOLUTIONS - « Gestion des solutions logicielles Siècle, Siècle Comedec, Avenir, Suffrage web, Municipol, Canis et Pve »
3407	MODIFICATION DE CONTRAT N°1 A PASSER AVEC LA SOCIETE COMPTOIR ELECTRIQUE BERROIS - Accord-cadre "Achat de cadeaux divers pour la Commune de Berre l'Etang" - "Lot n°1 - Petit électroménager"
3408	Contrat de cession à passer avec TECHNI-SCENE-CONCEPT-EUROPE - Animation par l'Orchestre Alméras Music Live du Bal du lundi 17 août 2020.
3409	Contrat de cession à passer avec FamEvents (Franck Ariasi Musique Evènements) - Spectacle "Le Meilleur des Années 80" le jeudi 13 août 2020 sur le Parvis de l'Hôtel de Ville
3410	Modification de contrat n°1 à passer avec la société BERGER-LEVRAULT
3411	Marché passé sans publicité ni mise en concurrence pour la "MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE PROJECTION DU CINÉMA MUNICIPAL" « CINÉ 89 » à passer avec la société DECIPRO
3412	Marché passé sans publicité ni mise en concurrence avec la Société LVD ENERGIE - Fourniture et mise en place de 6 containers maritimes aménagés au stade Roger Martin.
3413	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre de l'aide aux équipements de sécurité publique
3414	Marché passé sans publicité ni mise en concurrence pour la "Gestion de la solution logicielle MNESYS" à passer avec la société NAONED SYTEMES
3415	Marché passé selon la procédure adaptée à passer avec l'association PROPULSE - Lot n°1 - Prestations d'insertion sociale ayant pour support des prestations d'entretien des locaux
3416	Marché passé selon la procédure adaptée à passer avec l'association PROPULSE - Lot n°2 Prestations d'insertion sociale ayant pour support des prestations de propreté urbaine
3417	Marché passé selon la procédure adaptée à passer avec l'association PROPULSE - Lot n°3 Prestations d'insertion sociale ayant pour support des prestations d'entretien de l'environnement
3418	Marché passé selon la procédure adaptée à passer avec l'association PROPULSE - Lot n°4 Prestations d'insertion sociale ayant pour support des prestations de communication

